

BARBAZAN
DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le 10 avril 2019, réuni sous la présidence de Michèle STRADERE, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

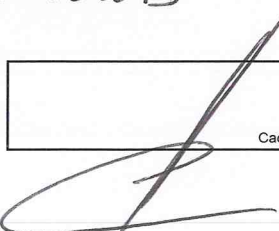
	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 50 615.04 €		29 382.36 €	21 837.42 €	- 21 837.42 €	- 43 070.10 €
FONCT	132 097.01 €	50 615.04 €	31 067.94 €			112 549.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	112 549.91 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	43 070.10 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	69 479.81 €
Total affecté au c/ 1068 :	43 070.10 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Barbazan
 Le 10 avril 2019


 Cachet et signature

Délibéré par le
 Le

Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 9
 Suffrages exprimés : 11
 Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 3 avril 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2019

